



HAL
open science

Théories de l'action et normativité chez Adam Smith et chez John C. Harsanyi

Andréa Fernandes, Feriel Kandil

► **To cite this version:**

Andréa Fernandes, Feriel Kandil. Théories de l'action et normativité chez Adam Smith et chez John C. Harsanyi. Cahiers d'Economie Politique = Papers in political economy, 1998, 33 (1), pp.137-159. 10.3406/cep.1998.1239 . hal-04464275

HAL Id: hal-04464275

<https://hal.science/hal-04464275>

Submitted on 18 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Théories de l'action et normativité chez Adam Smith et chez John C. Harsanyi

Andréa Fernandes, Feriel Kandil

Résumé

Pour rendre compte du comportement rationnel d'ordre éthique, Harsanyi reprend la figure du spectateur impartial de Smith. Or, des différences significatives apparaissent, entre les deux auteurs, concernant le traitement du jugement moral. Chez Harsanyi, il s'agit d'un jugement déterminant qui part d'une connaissance mathématique des préférences morales et évalue quantitativement les conséquences des actions. Chez Smith, le jugement réfléchissant du spectateur impartial opère de manière approximative, par analogie et induction. Derrière les deux formes de jugement, se confrontent deux modèles d'action et deux conceptions différentes des rapports entre les actes économiques et la morale.

Abstract

Theories of Action and Normativity.

Harsanyi's account of the rational ethical behaviour refers explicitly to A. Smith's mechanism of the impartial spectator. A comparison between the two authors shows important differences concerning the impartial spectator's moral judgement. In Harsanyi's case, it is a determinant judgement that calculates the consequences of actions according to moral preferences. For Smith, the impartial spectator operates in an analogical manner to evaluate the actor's motives in specific situations. It is a reflective judgement, in Kant's sense. The article delves into the different conceptions of actions and relations between morals and economics that lie between these two kinds of judgement.

Citer ce document / Cite this document :

Fernandes Andréa, Kandil Feriel. Théories de l'action et normativité chez Adam Smith et chez John C. Harsanyi. In: Cahiers d'économie politique, n°33, 1998. pp. 137-159;

doi : <https://doi.org/10.3406/cep.1998.1239>

https://www.persee.fr/doc/cep_0154-8344_1998_num_33_1_1239

Fichier pdf généré le 17/05/2018

THÉORIES DE L'ACTION ET NORMATIVITE CHEZ ADAM SMITH ET CHEZ JOHN C. HARSANYI

Andréa FERNANDES¹
Ferial KANDIL²

Résumé

Pour rendre compte du comportement rationnel d'ordre éthique, Harsanyi reprend la figure du spectateur impartial de Smith. Or, des différences significatives apparaissent, entre les deux auteurs, concernant le traitement du jugement moral. Chez Harsanyi, il s'agit d'un jugement déterminant qui part d'une connaissance mathématique des préférences morales et évalue quantitativement les conséquences des actions. Chez Smith, le jugement réfléchissant du spectateur impartial opère de manière approximative, par analogie et induction. Derrière les deux formes de jugement, se confrontent deux modèles d'action et deux conceptions différentes des rapports entre les actes économiques et la morale.

Abstract: Theories of Action and Normativity

Harsanyi's account of the rational ethical behaviour refers explicitly to A. Smith's mechanism of the impartial spectator. A comparison between the two authors shows important differences concerning the impartial spectator's moral judgement. In Harsanyi's case, it is a determinant judgement that calculates the consequences of actions according to moral preferences. For Smith, the impartial spectator operates in an analogical manner to evaluate the actor's motives in specific situations. It is a reflective judgement, in Kant's sense. The article delves into the different conceptions of actions and relations between morals and economics that lie between these two kinds of judgement.

Classification JEL : B120, B210, B490, D630.

1. Université de Paris X-Nanterre, CAESAR.

2. ENS Cachan, IDHE.

Introduction

L'un des enjeux des débats actuels sur la rationalité -que l'on se place dans un cadre d'analyse substantiel ou procédural- réside dans une réflexion générale sur la nature des actes économiques.

Dans ces débats, John C. Harsanyi joue un rôle central dans la mesure où, avec son modèle général du comportement rationnel³, il compte parmi les économistes mathématiciens contemporains qui ont le plus approfondi et élargi la théorie de la rationalité bayésienne. Cette théorie comporte deux grandes branches : la théorie du comportement rationnel applicable à un individu isolé et la théorie du comportement rationnel en environnement social. La théorie de la décision individuelle d'un côté, la théorie des jeux et l'éthique, de l'autre, forment ainsi trois niveaux de complexification lesquels permettent de définir formellement les conditions de possibilité du comportement rationnel (sa « consistance ») quelles que soient les situations d'action.

A l'intérieur de ce modèle général, John C. Harsanyi reprend explicitement la figure du spectateur impartial de Adam Smith, la posant comme la condition de possibilité du comportement rationnel d'ordre éthique. Or, la comparaison entre le traitement de cette même figure dans la *Théorie des Sentiments Moraux* et dans *Essays on Ethics, Social Behavior and Scientific explanation* fait apparaître que quelque chose a été oublié de Adam Smith à John C. Harsanyi. Cet oubli concerne l'un des deux aspects de l'action rationnelle, à savoir le moment de la réalisation distinct du moment de la décision. Or, c'est à cet aspect de l'effectivité que se rattache, chez Adam Smith, le jugement du spectateur impartial. En détournant la figure smithienne du spectateur impartial et en l'intégrant dans une théorie décisionnelle des actes économiques, John C. Harsanyi a manqué la problématique de l'effectivité.

Le retour à la notion d'acteur-spectateur chez Adam Smith se révèle donc intéressant, puisqu'il permet de nourrir la réflexion actuelle sur la rationalité des actes économiques en des termes plus adéquats que ceux que John C. Harsanyi utilise, placé dans la tradition de la théorie de la décision.

Plus précisément, la confrontation entre Adam Smith et John C. Harsanyi à propos de la figure du spectateur impartial permet d'enrichir cette réflexion à travers notamment deux questions :

1) Une question d'ordre général : comment qualifier l'unité d'une action économique ? Doit-on la qualifier à partir de la cohérence de la décision ou à partir de la cohérence des deux moments de l'action?

3. L'exposé général de ce modèle se trouve dans la section 3, chapitre I, Partie I de *Rational Behavior and Bargaining equilibrium*.

2) Une seconde question plus spécifique : Quel contenu donner à la normativité⁴ des actes économiques ? Peut-on se contenter d'un contenu formel (un calcul d'un genre particulier et qui ne concerne que les actes visant au bien-être collectif, comme l'établit John C. Harsanyi) ou doit-on, au contraire, considérer la dimension normative comme inhérente à tous les actes économiques et à leurs ajustements en situation ?

Les éléments de réponse tirés de l'analyse comparée concernant la figure du spectateur impartial chez Adam Smith et John C. Harsanyi seront exposés en deux temps : d'abord à partir d'une étude sur le jugement et sa formation dans l'acteur-spectateur; ensuite à partir d'une confrontation sur les modèles d'action eux-mêmes et dans lesquels la figure du spectateur impartial prend sens.

Dans le premier temps, nous tenterons de montrer en quoi le passage de la problématique de l'effectivité (que sous-tend la figure du spectateur impartial chez Adam Smith) à la problématique de la décision (que sous-tend la figure du spectateur impartial chez John C. Harsanyi) marque un appauvrissement dans la réflexion générale sur la rationalité. Cet appauvrissement découle en particulier d'une simplification au niveau des capacités engagées dans le jugement de l'acteur-spectateur, et d'une réduction des motifs d'action. Ainsi, s'interroger sur la rationalité des actes économiques c'est d'abord prendre en compte ces actes dans leur globalité, c'est-à-dire dans l'unité des deux moments de l'action.

Dans le second temps, nous tenterons de clarifier l'opposition entre l'approche contextualiste de l'action évoquée implicitement à travers la figure smithienne du spectateur impartial et l'approche constructiviste de l'action implicitement soutenue par la figure harsanyienne du spectateur impartial. De cette opposition découle deux visions différentes de la normativité. Chez Harsanyi, la dimension normative est restreinte à un ensemble d'actes d'exception qui se définissent par la soumission de la volonté à la loi morale. Au contraire, l'évocation smithienne du spectateur impartial fait apparaître que c'est uniquement dans la mesure où les actes économiques sont envisagés du point de vue de leur effectivité que le problème de la normativité prend toute son ampleur. Ainsi, prendre en compte l'unité des deux moments de l'action, implique d'inclure immédiatement, dans la problématique générale de la rationalité, les problèmes de normativité.

4. La normativité renvoie aux dimensions à la fois sociale et éthique de l'action. Par dimension sociale de l'action nous entendons le fait que l'action soit insérée dans un cadre plus large d'interactions, ce qui pose le problème du rapport à autrui et du sens de l'acte pour autrui. Quant à la dimension éthique, elle se rapporte à la responsabilité de l'auteur par rapport à son acte.

L'enjeu d'une telle comparaison entre Adam Smith et John C. Harsanyi réside alors dans une réflexion sur les différents contours d'une théorie de l'action rationnelle en économie, à la fois cohérente et pertinente en économie. Cette double exigence implique de rendre compte de l'action non seulement en terme de décision mais aussi en terme de réalisation, donc de poser de manière centrale le problème de la normativité sociale et éthique de tout acte, qu'il s'agisse des actes de produire, consommer, échanger, prêter ou répartir.

I) Le jugement et sa formation dans l'acteur-spectateur

Dans sa théorie générale de la rationalité, John C. Harsanyi place la figure du spectateur impartial au centre de son premier théorème du bien-être⁵. C'est ainsi qu'il introduit dans une réflexion générale sur la rationalité des comportements, des considérations sur la rationalité des actions ayant une dimension normative. Cette dimension normative se rapporte à des actions motivées par une classe particulière de préférences dites des préférences impersonnelles ou morales. Le mécanisme du spectateur impartial est décisif pour comprendre comment ces préférences « impersonnelles » sont possibles et comment elles soutiennent un jugement de valeur non égoïste. John C. Harsanyi fait alors explicitement référence au jugement du spectateur impartial dans la théorie morale de Adam Smith. Dans l'article de 1977, intitulé « *Morality and the theory of rational behaviour* », il écrit, au début de son introduction :

« One of the three moral traditions I am indebted to goes back to Adam Smith, who equated the moral point of view with that of an impartial but sympathetic spectator (or observer). » (Harsanyi 1977, p.39)

Pour l'un comme pour l'autre de ces deux auteurs, c'est par le dédoublement de l'acteur en spectateur (que l'acteur soit spectateur des actions d'autrui ou de ses propres actions) que l'action acquiert sa dimension sociale. En effet, plus que par son action, c'est par le regard des autres sur cette action que l'acteur se trouve relié socialement aux autres acteurs. Et, c'est par le jugement du spectateur impartial que l'action acquiert sa dimension éthique.

Cette représentation complexe de l'acteur-spectateur permet d'insérer la question de la rationalité des actes économiques dans une réflexion plus large sur l'unité ou la cohérence de l'action. Ce problème général concernant la rationalité de l'action se pose à propos de l'enchaînement des deux moments qui la définissent. La figure du spectateur impartial est au coeur de cette

5. L'exposé initial de ce premier théorème se trouve dans « *Cardinal utility in welfare economics and in the theory of risk-taking* ». (Harsanyi 1953)

problématique puisque le spectateur ne peut exercer son jugement que dans la mesure où il a d'abord saisi l'action dans son unité. Or, le traitement de cette même figure dans la théorie éthique de John C. Harsanyi et dans la théorie morale de Adam Smith fait apparaître deux qualifications différentes de l'unité d'une action bonne : c'est ce que nous allons montrer à partir d'une étude plus précise des opérations effectuées par le spectateur impartial.

Ia) Le regard sympathique

Aussi bien chez John C. Harsanyi que chez Adam Smith, les actions acquièrent leur dimension normative à travers les regards des autres et leurs jugements. La figure du spectateur impartial permet de saisir comment ces regards et ces jugements opèrent. Ces deux opérations fondent la double dimension normative évoquée précédemment. La dimension sociale du spectateur impartial réside dans son regard sympathique et la dimension éthique dans son jugement fondé sur le critère d'impartialité.

Le regard dont il est question n'est pas un regard passif. Il s'agit, au contraire, d'un regard qui est en même temps une épreuve, une épreuve d'ordre «sympathique». Le spectateur impartial, pour juger d'une action dans une situation donnée, se met, en imagination, à la place de chacun des acteurs de la situation. Il éprouve cette situation du point de vue de chacun de ces acteurs, c'est-à-dire qu'il cherche à ressentir ce que chacun de ces acteurs, de son point de vue propre ressent. La métaphore du théâtre est ici éclairante pour comprendre le déplacement et l'épreuve qui accompagnent le regard du spectateur. Celui-ci n'est pas un regard contemplatif et solipsiste comme celui d'un spectateur ému à la vue d'un paysage; il s'agit, au contraire, d'un regard qui implique de saisir et de vivre l'émotion d'autrui par le regard et le déplacement en imagination.

Cependant, ce déplacement par sympathie introduit dans le spectateur, et en rapport à autrui, un lien qui n'est pas de même nature chez John C. Harsanyi et chez Adam Smith. Pour John C. Harsanyi, ce lien entre l'acteur (ou les acteurs) et le spectateur est un lien d'identité, tandis que pour Adam Smith c'est un lien d'analogie.

Dans un article de 1958, intitulé « Ethics in terms of hypothetical imperatives », John C. Harsanyi donne la définition suivante du regard sympathique :

« The hypothetical impartially sympathetic observer must judge the consequences that a given action has for various people, "sympathetically" in the literal sense of the term, i.e. in terms of the attitudes, wants, desires, preferences of these people themselves —rather than in terms of some

independent standard, whether the standard of hedonism or some other. »
(Harsanyi 1976, p.31)

Le regard sympathique permet donc au spectateur de s'identifier totalement aux autres et d'éprouver, de chacun de leurs points de vue personnels leurs désirs et leurs préférences. L'autre est transparent au regard du spectateur. Doté des informations pertinentes sur les caractéristiques particulières de l'autre (ses goûts, son éducation, sa position socioprofessionnelle, son tempérament, sa situation familiale, sa santé, etc.), fort des lois psychologiques générales, le spectateur peut en déduire les préférences personnelles de l'autre. Une telle assertion repose sur le postulat de similarité. Celui-ci se définit par l'hypothèse selon laquelle ce qui fonde l'humanité en nous, c'est une même réalité psychologique à savoir : « la même capacité basique à la satisfaction et à l'insatisfaction. ». (HARSANYI 1977,p.52) Cette capacité est régie par des lois psychologiques fondamentales de sorte que, placés dans des mêmes conditions de vie et d'éducation, deux individus séparés auront les mêmes préférences. Il en résulte que, du point de vue d'une théorie rationnelle (non empirique) du comportement, ces deux mêmes individus placés devant les mêmes alternatives effectueront le même choix. Ce postulat de similarité permet de comprendre pourquoi John C. Harsanyi emploie indifféremment les mots "sympathie" et "empathie" pour qualifier le regard du spectateur. La faculté imaginative qui accompagne le regard du spectateur permet à ce dernier de se représenter l'autre en soi-même de manière exacte comme un autre soi-même c'est-à-dire doté des mêmes goûts. Dans le cadre d'une théorie rationnelle du comportement, ces mêmes goûts se traduisent par des mêmes préférences, donc par un même classement de ces préférences.

Au contraire, chez Adam Smith, chaque individu est enfermé dans son corps, dans ses sensations, dans ses émotions, lesquelles fondent son identité singulière. Smith commence son analyse de la sympathie dans la première page de la *Théorie des Sentiments Moraux*, en affirmant précisément que :

« Adam Smith we have no immediate experience of what other man feel: we can form no idea of the manner in which they are affected, but by conceiving what we ourselves should feel in the like situation. Though our brother is upon the rack, as long as we ourselves are at our ease, our senses will never inform us of what he suffers. They never did, and never can, carry us beyond our own person, and it is by the imagination only that we can form any conception of what are his sensations... It is the impressions of our own senses only, not those of his, which our imaginations copy. »
(Smith 1976,p.9)

Smith accorde à l'imagination un rôle crucial à plusieurs reprises dans ses oeuvres. Dans son essai épistémologique, « *Of the external senses* », il défend l'induction à partir des expériences comme la seule source possible de connaissance. Face à l'impossibilité d'avoir accès à la vraie nature des objets, il propose, d'abord, le classement des observations et des expériences : ensuite, l'élaboration des hypothèses de causalité fondée sur la succession habituelle des sensations. Ce sont les habitudes mentales déterminées par les coutumes qui achèvent cette tâche. Pour Adam Smith, ces habitudes varient dans chaque communauté et sont fixées dans l'individu à travers un vigoureux processus de socialisation dans la famille, l'église, l'école et l'ambiance professionnelle.

Les habitudes de l'imagination sont aussi présentes dans l'essai méthodologique de Adam Smith, « *L'histoire de l'Astronomie* ». Ce sont elles qui, selon Adam Smith, permettent au théoricien d'avancer des principes provisoires qui organisent les événements dans les longues chaînes explicatives, que Adam Smith dénomme des « machines imaginaires ». Les hypothèses provisoires qui articulent les systèmes scientifiques sont empruntées, par analogie, à d'autres systèmes théoriques, où elles ont déjà fait leurs preuves. Imagination et analogie sont ainsi toujours opposées dans l'oeuvre de Adam Smith à une connaissance exacte de la réalité. Comme les habitudes de l'imagination dépendent des circonstances de temps et d'espace, l'accès à la réalité n'est jamais que provisoire et approximatif. La singularité des individus ne pouvant être dépassée, le déplacement du regard sympathique ne peut donc reposer que sur l'analogie.

Ainsi, le regard sympathique du spectateur smithien ne peut-il être confondu avec le regard empathique du spectateur harsanyien. Pour John C. Harsanyi, le regard du spectateur permet de saisir l'autre comme un autre moi-même : il détermine l'identité de chacun à partir de l'universalité des lois psychologiques de base. Le lien social fondamental est donc un lien psychologique : il s'agit de la capacité à satisfaire des désirs, des aptitudes. Inversement, pour Adam Smith, le regard du spectateur saisit l'autre comme une altérité radicale.

Ib) Le jugement impartial

Si c'est l'imagination qui permet au spectateur de sympathiser c'est-à-dire d'éprouver les sentiments de l'autre, c'est le jugement qui lui permet d'établir quelle est la bonne action à mener dans une situation donnée. Ce jugement renferme des prémisses qui portent sur les caractères de la situation définie par les acteurs et leur environnement. Ce jugement comporte également un raisonnement permettant d'inférer de ces prémisses l'action bonne. Les prémisses sont saisies par le regard sympathique. Dans le cas de Harsanyi, ces prémisses se rapportent aux fonctions d'utilité de chacun des agents compris

dans cette situation. Dans le cas de Adam Smith, ces prémisses concernent les sensations, les sentiments, les émotions, en bref, les passions de ces mêmes agents.

Le raisonnement qui infère de ces prémisses l'action bonne est mené en appliquant un principe d'impartialité. C'est cette exigence d'impartialité qui confère au jugement du spectateur son caractère éthique ou moral: et ceci vaut pour les deux auteurs. Pour l'un comme pour l'autre, l'impartialité se rapporte au jugement du spectateur quand celui-ci adopte un point de vue impersonnel ou non égoïste. Ce point de vue est abstrait, au sens littéral du terme: c'est un point idéal. En tant que spectateur impartial, il me permet de mettre en perspective l'ensemble des points de vue personnels des acteurs de la situation (y compris moi-même comme être intéressé) et de les considérer dans leur pluralité. Cette pluralité est indépassable: elle ne peut se réduire à l'unité d'un seul point de vue, que cette réduction soit évoquée au nom d'un sentiment altruiste ou d'une instance morale.

Ainsi, Adam Smith consacre toute la septième partie de la *Théorie des Sentiments Moraux* à refuser les morales fondées sur l'exclusivité de certaines valeurs. Pour Adam Smith, le jugement du spectateur impartial ne relève pas d'un sens moral inné, ni d'un principe hédoniste. Il ne peut pas non plus être fondé sur l'exclusivité d'un seul principe, qu'il soit l'intérêt, la bienveillance ou l'utilité. La théorie morale de Adam Smith dans son ensemble est plus concernée par les motifs des actions que par leurs conséquences. Le principe d'utilité n'apparaît qu'à un méta-niveau, comme résultat non intentionné des actions des individus.

De son côté, au nom d'une neutralité axiologique, John C. Harsanyi condamne l'hédonisme présent dans l'utilitarisme classique de Bentham à Edgeworth. S'il se place donc dans cette tradition, c'est pour la renouveler. Ainsi, pour John C. Harsanyi, certes la maximisation de l'utilité sociale constitue le critère moral fondamental, mais le contenu de cette utilité sociale ne doit pas être défini en termes de sentiments de plaisir et de peine. L'utilitarisme que John C. Harsanyi défend est un utilitarisme des règles compatible avec la théorie moderne du comportement rationnel: l'utilité sociale est définie dans les termes formels de préférences morales. Le critère moral qualifie la fin bonne non pas à partir de son contenu (que son contenu se rapporte à des sentiments ou à des valeurs), mais seulement à partir de sa forme: l'action est bonne dans la mesure où elle se conforme à la règle du calcul éthique. Et, cette règle de calcul, c'est le critère de l'impartialité qui la fournit.

Pour résumer, si les prémisses du jugement du spectateur impartial sont différentes pour John C. Harsanyi et Adam Smith, le critère sur lequel s'appuie ce jugement est le même. Ce jugement est moral parce qu'il est impartial: et

cette impartialité n'est possible que parce que le spectateur adopte un point de vue impersonnel. Toutefois, si l'on pousse plus avant la comparaison, des différences apparaissent concernant le contenu de cette impartialité.

Dans l'article de 1955, intitulé « Cardinal welfare, individualistic ethics and interpersonal comparisons of utility », John C. Harsanyi écrit:

« At the same time, we cannot allow the distinction between an individual's social welfare function and his utility function to be blurred if we want (as most of us do, I think) to uphold the principle that a social welfare function ought to be based not on the utility function (subjective preferences) of one particular individual only (namely the individual whose value judgements are expressed in the welfare function), but rather on the utility functions (subjective preferences) of all individuals, representing a kind of fair compromise among them. » (Harsanyi 1976, p.15)

Dans ce passage, John C. Harsanyi indique que l'impartialité au fondement des jugements moraux trouve une qualification exacte dans la règle d'équité. Ce qui est fondamentalement moral, c'est de traiter de manière égale l'ensemble des préférences personnelles des agents concernés par ce jugement. Le critère moral est donc formel dans la mesure où il consiste à traiter selon un rapport de symétrie exacte les préférences personnelles des agents concernés par l'évaluation morale. Qui sont-ils plus précisément ?

Ce sont les individus qui composent la société dans laquelle par exemple, l'utilité sociale d'une politique économique particulière est évaluée. Ils peuvent désigner également les personnes concernées par les conséquences d'un choix moral plus restreint (comme distribuer un médicament vital mais qui n'est disponible que dans une quantité insuffisante par rapport au nombre de malades mortellement atteints) : dans ce cas l'utilité sociale est restreinte à la communauté constituée par ces individus. Dans tous les cas, le choix est moral dans la mesure où le critère d'impartialité appliqué aux préférences personnelles des individus concernés est respecté.

Ce critère d'impartialité ou d'équité désigne la forme des préférences morales quel que soit le contenu des préférences personnelles des agents de la situation de choix concernée. Cependant, ces préférences morales, définies par un critère formel, ne sont possibles que dans la mesure où des comparaisons interpersonnelles d'utilité entre les différentes préférences de ces mêmes agents sont possibles. Or, ces comparaisons interpersonnelles d'utilité sont possibles parce qu'elles se rapportent, à travers le regard empathique de l'acteur-spectateur, à des comparaisons intra-personnelles d'utilité. On comprend donc pourquoi les préférences morales ne se rapportent pas directement à l'acteur

mais au spectateur impartial qui est en lui. Elles ne sont pas naturelles (comme le sont les préférences personnelles) mais «forcées». C'est ce qu'indique la phrase suivante tirée de « Cardinal welfare, individualistic ethics, and interpersonal comparisons of utility » :

« they [his ethical preferences] will, by definition, express what he prefers only in these rare moments when he forces a special impartial and impersonal attitude upon himself » (Harsanyi 1976, p.16)

L'acteur ne les suscite en lui-même que dans la mesure où il veut être moral c'est-à-dire dans la mesure où il vise le bien-être collectif dans les termes du bien-être de chacun des individus de la collectivité considérée. Le critère utilitariste de la maximisation de l'utilité sociale ou du bien-être collectif peut trouver ainsi une traduction directe dans les termes de la théorie du choix rationnel. Plus précisément, si l'on se place dans la théorie de l'utilité espérée, les préférences personnelles sont représentées par des fonctions d'utilité von Neuman-Morgenstern. Le choix éthique c'est-à-dire le choix impartial se ramène à un calcul d'équiprobabilité portant sur l'ensemble de ces fonctions von Neuman-Morgenstern. La théorie de l'utilité espérée nous dit que, dans ces conditions, les préférences morales peuvent être représentées par une fonction de bien-être collectif définie comme la maximisation de la moyenne arithmétique non pondérée des utilités individuelles. Le jugement d'impartialité du spectateur se rapporte donc à une classe de jugements de préférences. Il se résout en un calcul mathématique portant sur des grandeurs quantifiables – les préférences morales. Ce calcul mathématique permet d'établir l'action bonne comme l'action maximisant une quantité d'utilité sociale, laquelle peut être représentée par une fonction linéaire ayant les propriétés des fonctions von Neuman-Morgenstern.

Chez Adam Smith, le contenu de l'impartialité se rattache à un désir d'approbation soutenu par la communauté dans laquelle l'individu est inséré. L'approbation porte sur les passions au fondement des actions. Ces passions sont appréciées, dans la situation d'action envisagée, selon leur plus ou moins grande similitude avec les émotions du spectateur, lorsque celui-ci adopte un point de vue impersonnel. Quand les passions qui motivent l'action sont en concordance avec les émotions sympathiques du spectateur, l'action est considérée appropriée ou convenable moralement. Inversement, l'action n'est pas moralement convenable si le spectateur impartial ne sympathise pas avec ces mêmes passions. Le jugement du spectateur impartial consiste donc en une évaluation de type qualitatif portant sur les motivations au fondement de l'action. La conséquence de ce jugement, c'est la modération des passions: c'est-à-dire leur ajustement les unes par rapport aux autres.

Avant même d'énumérer ces diverses passions dans l'introduction de la section intitulée « Of the degrees of the different passions which are consistent with propriety », Adam Smith évoque le problème de la modération :

« The propriety of every passion excited by objects peculiarly related to ourselves, the pitch which the spectator can go along with, must lie, it is evident, in a certain mediocrity. If the passion is too high, or if it is too low, he cannot enter into it... This mediocrity, however, in which the point of propriety consists, is different in different passions. It is high in some, and low in others. » (Smith 1976,p.27)

En effet, selon Adam Smith, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises passions, mais des passions qui s'expriment ou non dans les moments adéquats et dans l'intensité jugés convenables par la société. Même les passions dites égoïstes (celles qui ne concernent que les plaisirs et peines de l'individu) dans certaines circonstances seront considérées appropriées par la société, puisque le souci de soi est précondition même de l'existence humaine.

Adam Smith analyse donc la pluralité des passions et leur plus ou moins grande convenance dans les diverses situations de la vie courante. Il commence par les passions physiologiques, qui se rattachent à l'instinct de conservation comme la faim, l'appétit sexuel et les divers types de douleurs physiques. Il parle ensuite des passions qui ont leur source dans l'imagination, comme l'amour et ses dédoublements. Adam Smith continue avec les passions non sociales, telles que la haine et le ressentiment, qui tendent à séparer les individus et à créer des tensions dans la société. Il traite ensuite des passions dites sociales comme la générosité, l'humanité, la compassion et l'amitié et finit par des passions dites égoïstes, comme la joie et la peine.

Cette analyse des diverses passions, qui s'achève dans la sixième partie de la *Théorie des Sentiments Moraux* consacrée aux vertus, montre que les passions ne sont pas réductibles les unes aux autres. De même que la bienveillance ne se confond pas avec la prudence, toutes les passions ne peuvent pas être réduites aux passions égoïstes.

Ainsi, aucune passion n'est considérée comme bonne ou mauvaise en soi. Ce qui est considéré comme bon ou mauvais, c'est l'expression de ces passions dans un degré plus ou moins approprié. Le spectateur impartial indique par son jugement quelle est la juste mesure de chacune d'elles pour une action particulière donnée.

Jusqu'ici l'analyse comparée nous a permis d'établir des différences quant à la nature des opérations effectuées par le spectateur impartial chez John C. Harsanyi et Adam Smith. Ces différences concernent aussi bien la nature du regard que celle du jugement. Pour John C. Harsanyi, le jugement

moral du spectateur impartial se rapporte à un calcul d'utilité d'un genre particulier : le respect du critère d'impartialité qualifie la forme de ce jugement, et les préférences personnelles saisies à travers le regard empathique définissent sont contenu susceptible d'une mesure quantitative. Au contraire, pour Adam Smith, le jugement du spectateur impartial se rapporte à une évaluation qualitative : le regard sympathique permet d'éprouver, par analogie: les passions des autres ; le jugement d'approbation suscite la modération des passions.

Mais, quelle est plus profondément la nature du lien établi entre les deux opérations du spectateur impartial pour chacun des deux auteurs ?

Ic) Jugement et délibération

Derrière la question de la nature du lien qui unit les deux opérations du spectateur impartial, c'est le problème de la cohérence du jugement impartial qui est visé : quelle est la nature de cette cohérence ? La réponse à cette question permet de saisir ce qui est au coeur de l'opposition entre les figures smithienne et harsanyienne du spectateur impartial.

Le jugement du spectateur impartial de John C. Harsanyi vise à établir la fonction de bien-être collectif pour une situation donnée à partir d'un calcul de préférences. La cohérence de ce jugement se rapporte à la cohérence d'un choix entre plusieurs alternatives. Cette cohérence est caractérisable directement dans les termes du comportement rationnel tel qu'il est défini dans la théorie de la décision. C'est, pour John C. Harsanyi, le principal résultat de sa théorie éthique, comme il l'indique lui même:

« But it is still true it seems to me, that the updated version of classical utilitarianism is the only ethical theory which consistently abides by the principle that moral issues must be decided by rational and moral behaviour itself is a special form of rational behaviour. » (Harsanyi 1977, p.40)

La théorie de l'utilité permet d'établir qu'un choix est rationnel dans la mesure où les fins sont poursuivies de manière consistante c'est-à-dire selon un ensemble de préférences bien définies. Donc, la cohérence ou la rationalité du jugement du spectateur impartial tient au classement des préférences morales : si ce classement est consistant (c'est-à-dire, selon les principaux résultats de la théorie de l'utilité espérée, qu'il est un préordre complet), le jugement est cohérent ; il ne l'est pas dans le cas inverse. Or, dire que les préférences morales sont consistantes, cela revient à dire que le spectateur impartial en a une connaissance claire et distincte. Il en a une connaissance claire par le fait

qu'il peut saisir, grâce au regard empathique, chaque fonction d'utilité personnelle en elle-même, indépendamment des autres. Il en a une connaissance distincte par le fait qu'il prend en compte chacune des fonctions d'utilité personnelle indépendamment des autres et qu'il attribue à chacune, dans son jugement, le même poids. Les conditions de possibilité d'une connaissance claire et distincte des préférences morales résident donc à la fois dans le regard empathique et dans le jugement impartial. Le regard empathique fournit le contenu matériel et particulier du jugement moral ; l'impartialité fournit le contenu formel et général de ce même jugement. Comme nous l'avons déjà vu, c'est à partir de la connaissance des lois psychologiques générales que le spectateur peut en déduire, par empathie et avec les informations suffisantes sur les particularités de l'autre, les préférences personnelles de ce dernier. Et, c'est par la connaissance de la loi morale, que le spectateur impartial déduit la forme générale de ses jugements moraux. Cette connaissance de la loi morale est universelle et se résume dans l'adage : « Traite les autres de la même manière que celle avec laquelle tu voudrais être traité toi-même » (Harsanyi 1958, in Harsanyi 1976, p.31). Or, comment voudrais-je être traité, si ce n'est en accord avec ma propre volonté. Le critère d'équité est donc bien au fondement de la loi morale.

Ainsi, une connaissance claire et distincte de ses préférences morales n'est possible, pour le spectateur impartial, que dans la mesure où il possède antérieurement à son jugement deux types de connaissance : une connaissance générale portant sur les lois psychologiques fondamentales et une connaissance universelle portant sur la loi morale. Son choix est moralement correct dans la mesure où il se conforme à la loi morale et plus précisément à la règle d'équité qui en découle. Ce choix moral est mathématiquement exact (c'est-à-dire qu'il aboutira, pour une situation de choix donnée, à une fonction de bien-être collectif unique) si la connaissance des lois psychologiques de base est maîtrisée et si les informations sur la situation de choix sont suffisantes. Le jugement du spectateur impartial est donc un jugement déterminant : il détermine une situation de choix moral particulière à partir de la connaissance universelle de la loi morale. Finalement, si la cohérence du jugement du spectateur impartial peut se rapporter à la cohérence d'un choix rationnel, c'est parce que la loi morale est saisissable antérieurement à toute action morale. Le jugement moral qui en découle est un jugement qui évalue quantitativement les conséquences des actions en fonction du critère moral formel saisi séparément et antérieurement à toute action effectivement bonne.

Chez Adam Smith, dans la mesure où le jugement du spectateur impartial porte sur les motifs de l'action, il ne peut pas se ramener à un jugement de type mathématique portant sur des grandeurs quantitatives comme le sont les préférences. En effet, les passions, telles qu'elles sont énumérées dans la

Théorie des Sentiments Moraux, ne peuvent se réduire à des grandeurs quantitativement mesurables, et ceci, pour au moins deux raisons :

1) La pluralité des passions est indépassable. Leur hétérogénéité ne peut pas se réduire à l'homogénéité des préférences, dans la mesure où ces dernières se rapportent à l'expression d'une seule passion à savoir l'intérêt.

2) Par leur caractère symbolique, les passions échappent à toute connaissance exacte.⁶

Le jugement du spectateur impartial consiste à établir la juste mesure de ces passions dans l'action. Cette juste mesure ne peut se réduire à un calcul mathématique : le spectateur impartial cherche à apprécier l'expression propre de chacune de ces passions en fonction de la situation donnée. Cette situation échappe à toute détermination particulière à partir de lois générales abstraites, qu'il s'agisse des lois du comportement pour les individus ou des lois se rapportant aux caractéristiques spatio-temporelles de l'environnement. Chaque situation est singulière.

En effet, dans la mesure où l'action est saisie à partir de ses motifs, c'est-à-dire à partir de son origine, elle est commencement. Et, dans la mesure où l'action est commencement, elle institue la situation dans laquelle elle se déroule. La situation est donc singulière. Elle ne peut pas être conçue indépendamment de sujets singuliers qui ont leur propre histoire, la mémoire de leurs expériences passées.

C'est précisément sur ces expériences passées que s'appuie le jugement du spectateur impartial, jugement qui ne peut procéder que par analogies et par induction :

« Our continual observations upon the conduct of others, insensibly lead us to form to ourselves certain general rules concerning what is fit and proper either to be done or to be avoided... It is thus that the general rules of morality are formed. They are ultimately founded upon experience of what, in particular instances, our moral faculties, our natural sense of merit and propriety, approve, or disapprove of. We do not originally approve or condemn particular actions; because, upon examination, they appear to be agreeable or inconsistent with a certain general rule: The general rule, on the contrary, is formed, by finding from experience, that all actions of a certain kind, or circumstanced in a certain manner, are approved or disapproved of. » (Smith 1976, p.15)

6. Dans son article intitulé «Remarques sur la rationalité instrumentale» (1994), Arnaud Berthoud explique le caractère symbolique des passions. Elles ne se donnent que par représentations, c'est à dire dans un langage analogique ou métaphorique. Et, dans ce langage, la passion est indissociable de l'illusion qui se rapporte à la représentation de son objet.

C'est pourquoi le jugement du spectateur ne peut procéder que par analogies, s'appuyant sur les expériences passées: plus ce nombre d'expérience est grand et plus l'évaluation qualitative du spectateur peut être fiable. Mieux, sans expérience passée, il ne peut pas y avoir de jugement impartial. C'est que l'action échappe à toute conformité générale à une loi qui la rendrait prévisible. Pourquoi? Parce qu'il y a au fondement de toute action des passions et que ces passions, comme motifs de l'action, possèdent une part d'obscurité. Et c'est parce que ces motifs sont en partie obscurs que le sens de l'action échappe à son auteur et qu'il a besoin du point de vue du spectateur pour mieux le saisir. Le jugement du spectateur impartial permet de réfléchir les motifs de l'action dans une conscience et de les évaluer qualitativement à partir d'une comparaison avec les actions passées. A travers cette évaluation qualitative, le spectateur impartial cherche à définir sa conformité par rapport à une loi générale possible qu'il induit des expériences passées se rapprochant de l'expérience en cours.

Le jugement du spectateur impartial est donc un jugement réfléchissant ⁷: il réfléchit les motifs ou le sens de l'action en cours à partir d'une comparaison avec des actions passées : c'est-à-dire, qu'il cherche à induire des expériences passées une loi générale possible permettant de clarifier le sens de l'action en cours. Le résultat du jugement, c'est la modération des passions. Mais cette modération n'est jamais acquise dans la mesure où, comme on l'a vu, l'obscurité qui tient aux passions rend l'action singulière ou imprévisible. L'acteur est ainsi pris dans un mouvement infini de clarification de ses actions : ce mouvement fait appel indéfiniment au jugement du spectateur impartial.

Ainsi, le jugement réfléchissant du spectateur impartial, chez Adam Smith, s'oppose en tout point au jugement déterminant du spectateur impartial chez John C. Harsanyi. Pour Adam Smith, l'action échappe à toute conformité à une loi générale pré-définie. Le spectateur impartial juge du caractère raisonnable ou convenable de l'action non à partir de ses conséquences mais à partir de ses motifs. Et, il réfléchit, à partir des expériences passées, une loi générale possible permettant de clarifier les motifs, c'est-à-dire le sens de l'action en cours. Au contraire, chez John C. Harsanyi, le but de l'activité du spectateur impartial n'est pas de clarifier le sens ou les motifs de l'action en cours, puisque ceux-ci sont transparents : c'est ce qu'indique le concept même de préférences morales. La forme générale de ces préférences est donnée par le critère d'équité tiré de l'universalité de la loi morale ; seul le contenu de ces préférences demande à être précisé selon les situations envisagées.

Pour résumer, à travers le jugement déterminant du spectateur impartial de John C. Harsanyi, l'unité de l'action bonne est saisie à partir de ses

7. Nous nous référons à la définition du jugement réfléchissant de Kant dans *La Critique du jugement* (1982).

conséquences : l'action moralement bonne est comprise comme achèvement. Par contre, à travers le jugement réfléchissant du spectateur impartial de Adam Smith, l'unité de l'action bonne est saisie à partir de ses origines : l'action moralement bonne est comprise comme commencement. Deux questions se posent alors :

1) Quels sont plus largement les modèles d'action mis au jour à travers ces deux approches ?

2) Qu'en conclure quant à une réflexion plus spécifique sur l'unité et la normativité des actes économiques ?

II) Finalité et unité de l'action

IIa) Deux modèles d'action différents

Pour être bien compris, le jugement du spectateur impartial est à insérer dans une réflexion plus large sur la nature des actions et ceci pour deux raisons :

1) Le jugement du spectateur impartial entre comme argument dans la délibération de l'acteur moral.

2) Le jugement du spectateur impartial porte sur l'évaluation éthique d'une action : cette évaluation ne peut se faire que dans la mesure où le spectateur impartial a saisi l'unité c'est-à-dire la cohérence des deux moments de l'action que sont la délibération et l'exécution.

A travers le jugement déterminant du spectateur impartial harsanyien et à travers le jugement réfléchissant du spectateur impartial smithien, ce sont en fait deux modèles d'action différents qui sont implicitement évoqués : c'est-à-dire un modèle de décision d'un côté, un modèle d'effectivité de l'autre.

Chez John C. Harsanyi, à travers son jugement déterminant, le spectateur impartial qualifie la cohérence de l'action à partir de la cohérence du choix. C'est parce que les préférences morales sont "consistantes" c'est-à-dire claires et bien ordonnées (selon un préordre complet) que l'action dans son ensemble peut être cohérente. Le moment de l'exécution est entièrement subsumé sous le moment de la décision. Ce qui se déroule dans l'exécution est toujours prévisible et maîtrisable en termes d'un calcul de conséquences au moment de la décision. Et, cette maîtrise des conséquences de l'action n'est possible que parce que cette dernière est définie en conformité à des lois générales pré-définies. Toute défaillance au niveau de l'exécution se rapporte à une erreur au niveau du calcul des conséquences, que cette erreur soit une erreur de raisonnement ou une erreur due à un manque d'informations. Dans le cas du comportement éthique, toute l'élaboration conceptuelle de Harsanyi vise à déterminer les conditions par lesquelles les mobiles aussi bien que la fin de l'action bonne sont transparents. C'est ce qu'il indique dès son article de 1953 :

« But I should like to show there is fairly plausible interpretation of the concept of social welfare - or more precisely, of value judgements concerning social welfare - which brings the cardinal utility concept of welfare economics very close to the cardinal utility concept used in the theory of choices involving risk. » (Harsanyi 1976, p.3)

Les mobiles sont contenus formellement dans la loi morale. Quant à la fin, c'est le bonheur collectif conçu comme quantité maximale d'utilité totale. Ce bonheur collectif est un concept d'entendement saisissable immédiatement par la raison et qui par là-même est identifiable par le spectateur impartial indépendamment de toute action particulière. Tout l'objectif de la théorie éthique de John C. Harsanyi est de montrer que le bonheur collectif constitue la conséquence nécessaire du comportement éthique rationnel quand celui-ci se conforme au critère moral de l'impartialité

La rationalité qui est à l'oeuvre dans le jugement du spectateur impartial de John C. Harsanyi est bien la rationalité technique à l'oeuvre dans la «poiesis». Le jugement du spectateur impartial a pour fin le bien-être collectif et pour mobile la loi morale saisissable antérieurement au déroulement situé de toute action : l'acteur est bon, c'est-à-dire que son choix a pour conséquence le bonheur collectif, dans la mesure où il suscite en lui le point de vue du spectateur impartial. Celui-ci lui fournit les conditions de *produire* son action bonne. Une défaillance qui se révèle a posteriori, dans l'exécution, permet de corriger les erreurs qui se sont glissées dans le calcul de bien-être ; elle ne remet pas en cause ce calcul et ce qu'il implique, c'est-à-dire la possibilité d'une connaissance claire et distincte de ses préférences morales. Finalement, derrière le modèle de l'action rationnellement bonne se trouve une conception générale de l'action en tant que *poiesis*.

Chez Adam Smith, au contraire, à travers son jugement réfléchissant, le spectateur impartial qualifie la cohérence de l'action à partir de la cohérence de l'exécution. Dans la mesure où l'action est soumise à des passions, le sens de cette action échappe en partie à son auteur. Car, la question de la finalité devient problématique dès lors que l'action ne peut être rapportée à un comportement rationnel défini par rapport à la conformité à des mobiles transparents qui en indiquent sa fin. La finalité de l'action devient immanente au moment de l'exécution. Et, cette finalité s'éclaircit, dans le déroulement de l'action lui-même, à partir du regard extérieur du spectateur impartial. C'est le jugement du spectateur impartial qui permet de réfléchir la fin de l'action et d'établir à quel ordre possible l'action peut être rendue conforme.

Le spectateur impartial n'a pas le concept de la fin bonne : il en a seulement l'intuition. A la fois par son regard sympathique et par l'exercice continu de son jugement, il peut aider l'individu à surmonter en partie

l'ignorance qui se rattache aux passions à l'origine des actes. Néanmoins, la fin ultime des actions lui reste toujours insaisissable.

En effet, pour Adam Smith, les passions ne sont que des causes efficientes de l'action. La cause finale est la loi de la nature, manifestation de la volonté d'une instance supérieure. Celle-ci est désignée par des termes tels que: l'Auteur de la nature", le "Grand Architecte", la "Main invisible". Elle agit à l'insu des individus, à travers les instincts et les appétits, pour la promotion du bonheur collectif⁸ :

« With regard to all those ends which [are] the favourite ends of nature, she has constantly in this manner not only endowed mankind with an appetite for the end which she proposes, but likewise with an appetite for the means by which alone this end can be brought about... It has not been intrusted to the slow and uncertain determinations of our reason, to find out the proper means of bringing them about. Nature has directed us to the greater part of these by original and immediate instincts. Hunger, thirst, the passions which unites the two sexes, the love of pleasure, and the dread of pain, prompt us to apply those means for their own sakes, and without any consideration of their tendency to those beneficent ends which the great Director of nature intended to produce by them. » (Smith 1976, p.20)

L'activité du spectateur impartial résulte également d'une faculté insufflée par la nature: à travers le désir d'approbation, elle pousse les hommes à agir moralement. C'est pourquoi le spectateur impartial ne peut pas établir abstraitement les conditions générales de l'action bonne : il ne peut qu'induire d'une collection d'expériences *vécues* une fin générale possible à partir de laquelle il détermine moralement chaque action située. Et, parce que chaque action est singulière, c'est-à-dire qu'elle garde un caractère d'imprévisibilité radicale due à l'obscurité des passions, le spectateur impartial n'en finit pas d'exercer son jugement et de réfléchir le sens des actions, sens qui n'est jamais qu'une finalité sans concept, une finalité à inventer pour l'acteur. Mais cette finalité n'est jamais ultime. Aux yeux du théoricien, lequel est le seul à pouvoir contempler l'ordre universel aidé par ses systèmes théoriques pourtant toujours

8. Campbell (1971, p.219) nous explique que, pour Smith, l'utilité est le résultat non-intentionnel des interactions sociales. Elle n'est pas le produit d'un calcul sur les conséquences. Elle n'apparaît que lorsqu'on adopte un point de vue enveloppant la société toute entière: «utility is, therefore, very much *the* meta-principal for Smith. It is to be found at the basis of his whole moral outlook, but it operates most typically at the level of contemplation, when men adopt a God's-eye-view of society, enter His universal benevolence and feel admiration and approval for what they observe».

provisoires, l'acteur-spectateur reste sourd aux intentions de la Nature ou de la Providence.

Cependant, même si aux yeux du théoricien le spectateur impartial reste soumis à une certaine illusion, il n'en demeure pas moins que son jugement est nécessaire à l'acteur pour pouvoir clarifier le sens de son action. Une défaillance de l'acteur ne se résume pas en une erreur qui appelle une correction de l'action antérieure. Une défaillance est immédiatement une faute dans la mesure où elle se traduit par une désapprobation du spectateur qui observe les actions. Ici, le jugement du spectateur ne précède pas l'action ; il lui succède. Il y a toujours une action qui précède le jugement, et toute action s'offre au regard du spectateur-juge. Le jugement du spectateur ne peut pas donner les conditions de production de l'action bonne parce qu'elles lui échappent.

Par l'expérience de ce jugement, il modère les passions et cet exercice implique un apprentissage à l'image de la vertu classique. Mais la finalité ultime de cet exercice lui reste obscure. La raison qui est à l'oeuvre dans le jugement du spectateur impartial de Adam Smith, c'est donc la raison qui est à l'oeuvre dans la praxis : c'est une raison soumise à ce qui se révèle dans l'exécution, au moment de la confrontation avec autrui, c'est-à-dire avec son regard, son discours et son action.

Pour résumer, chez John C. Harsanyi, le modèle d'action implicite est bien celui d'une théorie donnant de la consistance au moment de la décision : la cohérence de l'action est entièrement qualifiée en termes de choix, c'est-à-dire que le moment de l'exécution est subsumé sous celui de la décision. Ce modèle d'action se fonde sur le principe constructiviste selon lequel on ne connaît que ce que l'on produit : on ne peut saisir l'unité d'une action que dans la mesure où l'on maîtrise les conditions de sa production. Dans le cas de l'action bonne, le spectateur impartial ne peut l'identifier que parce qu'il maîtrise les conditions de sa production c'est-à-dire la règle d'équité appliquée au calcul d'utilité. Au contraire, chez Adam Smith, à travers la figure du spectateur impartial se trouve implicitement évoquée une théorie des actes, théorie donnant de la consistance au moment de l'exécution. Or, ce qui est en jeu dans le moment de l'exécution, c'est la rencontre avec autrui, c'est-à-dire le sens de l'acte pour autrui. A travers la problématique du sens, on est donc renvoyé à la genèse de l'action, à savoir aux passions au fondement de toute action. Finalement, Adam Smith fait apparaître que toute action appelle un jugement a posteriori et que ce jugement peut être l'argument d'une délibération ultérieure. Ce processus dynamique n'a pas de fin, car l'action échappe à toute détermination : elle est fondamentalement ouverte et ne peut être appréhendée abstraitement⁹. Ce modèle d'action se fonde sur le principe contextualiste selon lequel l'action est

9. Toute la section 4, chapitre 5, III vise à décrire ce processus.

saisie dans son déroulement, en situation. Poser la question de l'unité de l'action revient donc à poser la question du sens (ou des motifs de l'action) pour soi et pour les autres. Et cette question, c'est le spectateur impartial qui aide à la clarifier car, à travers son jugement, il réfléchit le sens commun de l'action. Ce sens commun est porté par la société à travers le spectateur impartial lequel est à la fois constitué par elle et constituant. D'une part, par l'exercice de son jugement, ce sont les habitudes de pensée et les valeurs prônées par la communauté qui s'expriment. D'autre part, son activité modératrice dissout les conflits et garantit la stabilité sociale.

Ainsi, à travers les deux conceptions différentes de la normativité sous-tendues par les figures du spectateur impartial chez John C. Harsanyi et Adam Smith, ce sont également deux conceptions générales de l'action qui s'affrontent¹⁰. Dans le cadre d'une réflexion plus spécifique sur les actes économiques une question alors s'impose : quelles différences au niveau de la définition des actes économiques ces oppositions recouvrent-elles ?

IIb) Economicité et effectivité

Dans le modèle d'action qui est implicitement évoqué à travers la figure smithienne du spectateur impartial, l'action reste inachevée parce que l'acteur n'a pas la maîtrise du regard d'autrui. Et, c'est à cause de ce regard-juge que l'action en général, et toutes les actions en particulier (y compris les actions économiques), acquièrent une dimension normative. Au contraire, chez John C. Harsanyi, l'action est considérée comme prévisible donc achevée : elle n'est que l'exécution d'un choix préalable. Ce sont les caractéristiques du choix qui définissent la spécificité des actions particulières. Ainsi, John C. Harsanyi distingue-t-il deux grandes modalités de choix : le choix conforme à des préférences personnelles et celui conforme à des préférences morales. Le premier définit les actes économiques, le second les actes moraux.

Finalement, aux conceptions différentes de la normativité sous-tendues par les figures du spectateur impartial chez John C. Harsanyi et Adam Smith se rapportent des conceptions différentes de l'économicité. Pour John C. Harsanyi, l'économicité des actions tient en un calcul motivé par les préférences personnelles et distinct du calcul éthique du spectateur impartial. Pour Adam Smith, au contraire, si par actes économiques on doit entendre des actes spécifiques (c'est-à-dire les actes de la vie sociale qui se rapportent à la circulation des richesses ou biens extérieurs en vue de la satisfaction des besoins), il n'en demeure pas moins que ces actes possèdent nécessairement une dimension normative. Cette dimension normative leur est conférée par le fait même que, dans leur déroulement, ils s'offrent au regard d'autrui. Ce regard

10. On retrouve ici la tension entre « action » et « production » telle que Hannah Arendt la décrit dans *La condition de l'homme moderne* (1988).

est en même temps un regard qui évalue et qui juge le sens de ses actions saisies dans la singularité de leur déroulement. Ce regard inscrit immédiatement les actes économiques non dans une logique des besoins, mais dans une logique des désirs. C'est bien ce qui transparaît, par exemple, à travers l'évocation que Adam Smith fait des consommateurs et de leurs motifs de consommation dans la cinquième partie de la *Théorie des Sentiments Moraux*, ou encore à travers celle de l'homme prudent, c'est-à-dire du capitaliste. Cette théorie normative de l'action qui prévaut dans *La Théorie des Sentiments Moraux* implique alors une certaine lecture de la *Richesse des Nations*, lecture qui met l'accent sur les modalités de jugement des acteurs économiques.

La comparaison entre Adam Smith et John C. Harsanyi à propos du spectateur impartial fait ainsi apparaître quelques unes des conditions nécessaires pour qu'à côté d'une théorie des choix, une théorie de l'effectivité des actes économiques soit possible. Nous retiendrons principalement deux de ces conditions.

Premièrement, les actes économiques sont à saisir dans la singularité de leur déroulement. La situation dans laquelle ces actes se déploient n'est pas caractérisable indépendamment de ceux-ci. Dans leur déroulement, les actes économiques échappent à une maîtrise en terme d'un calcul de conséquences. Seuls le récit d'expériences vécues ou l'histoire permettraient de les appréhender dans leur singularité.

Secondement, les actes économiques sont à saisir dans leur globalité, c'est-à-dire à partir de leur dimension normative. Celle-ci renvoie doublement aux motifs de l'action : d'une part, à travers la problématique du sens pour soi et pour autrui des actes économiques, d'autre part à travers la responsabilité morale de l'acteur. Dans cette double dimension normative ce qui est en jeu, c'est la spécificité du lien social qui relie les acteurs économiques, mais c'est aussi la question de leur autonomie morale.

Conclusion

La confrontation entre John C. Harsanyi et Adam Smith à propos de la figure du spectateur impartial permet d'aborder la question de la nature des actes économiques à partir de trois thèmes liés étroitement les uns aux autres, à savoir : la cohérence de l'action économique, sa normativité et sa spécificité. L'analyse plus précise des opérations du spectateur impartial fait apparaître que cette figure se rattache, pour chacun des auteurs considérés, à un modèle plus général de l'action. A travers la figure smithienne du spectateur impartial, c'est un modèle pratique de l'action qui est évoqué : l'action est saisie dans son effectivité, comme commencement. A travers la figure harsanyienne du

spectateur impartial, c'est un modèle technique de l'action qui est privilégié : l'action, résultant d'une décision, est saisie dans son achèvement.

L'analyse a montré que chacun de ces modèles possède, au regard des trois thèmes cités précédemment, une forte cohérence. Or, l'un de ces deux modèles se trouve, dans le cadre de la théorie économique moderne, beaucoup plus développé que l'autre. L'un des objectifs de l'analyse comparée a donc été de repérer, dans le traitement smithien de la figure du spectateur impartial, et par opposition au traitement de cette même figure chez John C. Harsanyi, quelques uns des principaux éléments d'une théorie de l'effectivité des actes économiques. Parmi ces éléments, l'attention portée à la dimension normative des actes économique paraît cruciale et implique de considérer la théorie économique du point de vue des acteurs économiques et de leurs jugements. C'est ce que nous avons pu établir à travers l'évocation du jugement réfléchissant du spectateur impartial chez Adam Smith. Le spectateur impartial est celui qui soutient la socialité des actes, a fortiori des actes économiques : le lien social se manifeste et se renforce exclusivement à travers le sens commun que le spectateur impartial réfléchit dans son jugement.

Cependant, pour Adam Smith, l'acteur-spectateur est lui-même pris dans une finalité qui le dépasse : ce qui pousse l'acteur à faire appel, dans sa délibération, au jugement du spectateur impartial, c'est un penchant, un désir d'être approuvé. Finalement, toute l'activité modératrice qui fait du spectateur impartial une figure morale est prise dans une causalité naturelle qui lui reste toujours cachée. L'une des questions qui se posent alors est la suivante : jusqu'à quel point la figure smithienne du spectateur impartial reste-t-elle suffisante pour rendre compte, à l'intérieur d'une théorie de l'effectivité, de la dimension éthique des actes économiques ?

BIBLIOGRAPHIE

- Arendt, H., 1988, *La Condition de l'Homme Moderne*, Paris: Calmann-Lévy.
- Berthoud, A., 1994, « Remarques sur la rationalité instrumentale » in *Cahiers d'Economie Politique*, n. 24-25, pp.105-124.
- Campbell, T. D., 1971, *Adam Smith's Science of Morals*, Londres: George Allen et Unwin.
- Harsanyi, J. C., 1953, « Cardinal utility in welfare economics and in the theory of risk-taking » in *Journal of Political Economy*, repr. in HARSANYI 1976, pp.434-435.
- Harsanyi, J. C., 1955, « Cardinal welfare, individualistic ethics and interpersonal comparisons of utility » in *Journal of Political Economy*, repr. in Harsanyi 1976, pp.309-321.
- Harsanyi, J. C., 1958, « Ethics in terms of hypothetical imperatives » in *Mind*, 67, repr. in HARSANYI 1976, pp.305-316.
- Harsanyi, J. C., 1976, *Essays on Ethics, Social Behaviour and Scientific Explanation*. Dordrecht: D.Reidel.
- Harsanyi, J. C., 1977, « Morality and the theory of rational behaviour » in *Social Research*, repr. in SEN, A. and WILLIAMS, B. *Utilitarianism and Beyond*. Cambridge University Press, 1982, pp.39-62.
- Kant, E., 1982, , *Critique de la Faculté de Juger*, Paris: Vrin.
- Smith, A., 1976, , *The Theory of Moral Sentiments*. Oxford: Oxford University Press.
- Smith, A., 1980, , « Of the external senses » in *Essays on Philosophical Subjects*, Oxford: Oxford University Press.
- Smith, A., 1980, , « The history of astronomy » in *Essays on Philosophical Subjects*. Oxford: Oxford University Press.